

SMUC BADMINTON



**STAGE DE
BADMINTON**
De 6 à 18 ans



**du 10 au 14
Février 2025
9H-17H**

Gymnase du Collège Germaine Tillion
26 Avenue des Caillols 13012 Marseille
Infos: 06.68.87.65.70 / efb.smucbad@gmail.com



RÈGLEMENT INTERIEUR DU STAGE ORGANISÉ PAR LE SMUC BADMINTON

- Le stage organisé doit permettre d'apporter aux participants un complément performant à leur préparation habituelle et se dérouler dans les meilleures conditions.
- L'encadrement doit prendre toutes les mesures nécessaires pour la sécurité, la santé physique et morale des participants. Les règles suivantes doivent être admises et respectées de tous.
- Le programme de stage est fixé par le responsable technique en liaison avec les entraîneurs.
- Le respect mutuel entre athlètes et cadres ainsi que le personnel du lieu d'accueil est le principe fondamental de leurs relations.
- Le bon déroulement du stage implique des règles de vie acceptées de tous, notamment :
 - être ponctuel
 - ne pas dégrader les lieux d'entraînement et le matériel.
- La récupération doit avoir une grande place au cours du stage afin que celui-ci soit pleinement profitable. Elle s'appuie sur les qualités réparatrices du sommeil, l'hygiène, les soins et le respect d'une diététique élémentaire.
- Le non respect d'autrui et tout comportement portant atteinte à la moralité ou à l'image de l'athlétisme, ou plus généralement au bon déroulement du stage, pourront être sanctionnés.
- Tout manquement à ces règles de base de bonne conduite sportive, entrainera une exclusion, et un appel aux responsables légaux.

Signature de l'athlète (des parents ou du représentant légal si l'enfant est mineur)